



Accompagnatrice (teur) de Vie en milieu Scolaire

1. Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne

Assurer les conditions de sécurité et de confort

- Observer et transmettre les signes révélateurs d'un problème de santé
- S'assurer que les conditions de sécurité et de confort soient remplies

Aider aux actes essentiels de la vie

- Aider à l'habillage et au déshabillage
- Aider à la toilette (lorsque celle-ci est assimilée à un acte de vie quotidienne et n'a pas fait l'objet de prescriptions médicales) et aux soins d'hygiène de façon générale
- Aider à la prise des repas. Veiller, si nécessaire, au respect du régime prescrit, à l'hydratation et à l'élimination

Favoriser la mobilité

- Aider à l'installation matérielle de l'élève
- Permettre et faciliter les déplacements internes et externes de l'élève (vers ses différents lieux d'activité, le cas échéant dans les transports utilisés) ainsi que les transferts.

2. Accompagnement dans l'accès aux activités d'apprentissage

- Stimuler les activités sensorielles, motrices et intellectuelles de l'élève en fonction de son handicap, de ses possibilités et de ses compétences
- Utiliser des supports adaptés et conçus par des professionnels, pour l'accès aux activités d'apprentissage, comme pour la structuration dans l'espace et dans le temps
- Faciliter l'expression de l'élève, l'aider à communiquer
- Rappeler les règles d'activités dans les lieux de vie considérés
- Contribuer à l'adaptation de la situation d'apprentissage en lien avec le professionnel par l'identification des compétences, des ressources, des difficultés de l'élève
- Soutenir l'élève dans la compréhension et dans l'application des consignes pour favoriser la réalisation de l'activité conduite par le professionnel
- Assister l'élève dans l'activité d'écriture, le cas échéant
- Appliquer les consignes prévues par la réglementation relative aux aménagements des conditions de passation des épreuves d'examens ou de concours et dans les situations d'évaluation, lorsque la présence d'une tierce personne est requise

3. Accompagnement dans les activités de la vie sociale et relationnelle

- Participer à la mise en œuvre de l'accueil en favorisant la mise en confiance de l'élève
- Favoriser la communication et les interactions entre l'élève et son environnement
- Sensibiliser l'environnement de l'élève au handicap et prévenir les situations de crise, d'isolement ou de conflit
- Favoriser la participation de l'élève aux activités prévues dans tous les lieux de vie considérés

- Contribuer à définir le champ des activités adaptées aux capacités, aux désirs et aux besoins de l'élève. Dans ce cadre, proposer à l'élève une activité et la mettre en œuvre avec lui
- Participer aux réunions de mise en œuvre ou de régulation du PPESA/PPS (Equipe éducative)
- Participer aux rencontres avec la famille et avec les équipes de professionnels
- Contribuer à la liaison avec les autres professionnels qui interviennent auprès de l'élève : les informer, se concerter,...
- Communiquer avec la famille et les professionnels concernés sur le quotidien de l'élève
- Rédiger des comptes rendus de son travail, observer et rendre compte des difficultés, des réussites et des ajustements éventuels
- Organiser son intervention en fonction des objectifs définis dans le PPESA/PPS
- Ajuster son intervention en fonction du handicap de l'élève, de ses capacités et difficultés, de ses goûts et habitudes et des évolutions constatées